

**REPUBLIQUE  
FRANCAISE**

**PIERREVILLE**

DEPARTEMENT  
MEURTHE ET MOSELLE

**DELIBERATIONS DU CONSEIL  
MUNICIPAL DE LA COMMUNE**

ARRONDISSEMENT  
NANCY

Séance du 14 juin 2021

**NOMBRE DE MEMBRES**

En exercice : 11  
Présents : 10  
Votants : 11

L'an deux mille vingt et un, le quatorze juin à 20 h 30 le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur le Maire

**Présent : Thierry WEYER – Philippe MARCHAND – Aline SAINT-AYES - Béatrice TRIDON – Jean-Pol GERMAIN – Paulette BALTHAZARD – Michel HUGUET – Sophie PINOT – David GUIGUES – Céline GRADOS**

**DATE DE LA CONVOCATION**

7/06/2021

**DATE D’AFFICHAGE**

16/06/2021

**Absent excusé : Stéphane PEULTIER donne procuration à Thierry WEYER**

A été nommé secrétaire : Jean-Pol GERMAIN

**2021-0022) 7 FINANCES LOCALES**

**7.10 divers**

**TAXE COMMUNALE SUR LA CONSOMMATION FINALE  
D’ELECTRICITE (TCCFE)**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le SDE54 perçoit la taxe communale sur la consommation finale d'électricité (TCCFE) en lieu et place des communes dont la population est inférieure à 2000 habitants conformément à l'article L5212-24 du code général des collectivités locales (CGCT) , modifié par l'article 54 de la loi de finances 2021 du 29 décembre 2020 .

Par délibération en date du 17 mai 2021, le SDE54 a décidé de reverser aux communes situées dans son périmètre et dont la population est inférieure à 2000 habitants, 97 % du produit de la TCCFE collecté sur le territoire communal et ce, jusqu'en 2027 inclus.

Conformément aux dispositions de l'article L.5212-24 susvisé permettant le reversement par un syndicat intercommunal à une commune membre, d'une fraction de la taxe perçue sur son territoire, ce reversement doit préalablement faire l'objet de délibérations concordantes du syndicat et de la commune.

Vu la délibération du SDE54 du 17 mai 2021, fixant le principe de reversement de la TCCFE jusque 2027 inclus et la fraction de la taxe reversée aux communes à 97 % du produit réellement collecté sur son territoire,

Monsieur le Maire propose de délibérer dans des termes concordants afin d'obtenir du SDE54 un reversement de la TCCFE à hauteur de 97 % du montant de la taxe perçue sur le territoire de la commune,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après cet exposé et en avoir délibéré,

**APPROUVE** le reversement, de 97 % de la Taxe Communale sur la Consommation Finale d'Electricité perçue par le SDE54 sur le territoire de la commune, pour la période courant de l'année 2021 à 2027 et selon les modalités de versement arrêtées par le comité du SDE54 ;

**PRECISE** que, conformément à l'article L5212-24 du CGCT, cette délibération sera transmise au comptable public au plus tard le 15 juillet 2021.

## **2021-0023) 7 FINANCES LOCALES**

### **7.10 divers**

#### **VENTE D'UNE PARCELLE CHEMIN DE XEUILLEY**

Suite à la délibération du 12 mars 2021 et du 10 mai 2021 concernant la vente des terrains chemin de Xeulley

Suite au désistement de Mr Marchand Cyprien concernant la parcelle n°4

Le maire invite le conseil municipal à prendre connaissance de la demande d'acquisition de cette même parcelle.

- **Mr MAHUT Philippe et Mme SEVRETTE Marina** demeurant 3 rue du chaponnier 54210 TONNOY
- Désirent se porter acquéreur de la parcelle N° 4 de **746** m2 pour un montant de 78 300€

Le Conseil municipal après en avoir délibéré décide à l'unanimité :

- D'accepter de confier la vente des terrains à Maître Jean Charles BURTÉ Notaire à Colombey Les Belles, 4 rue Carnot.
- Dit que les frais de notaire seront à la charge de l'acheteur.
- Donne tout pouvoir au maire pour signer les documents relatifs au compromis et à la vente des terrains à bâtir et tous autres documents afférents à ce dossier.

## **2021-0024) 7 FINANCES LOCALES**

### **7.10 divers**

#### **VENTE D'UNE PARCELLE CHEMIN DE XEUILLEY B 272**

Suite à la vente de la maison de Mr PAPOT et Mme VOISIN à Mr MALESCOT Sébastien et Mme GAUVANI Sonia implantée sur la parcelle B 228

Le maire informe le conseil municipal de la demande d'acquisition d'une parcelle cadastrée B 272 d'une superficie de 230 m2 par les futurs acquéreurs

elle se trouve dans l'alignement des fonds de lots numérotés de 1 à 7 chemin de xeulley.

Cette parcelle non viabilisée et non desservie en réseau, eau et électricité se situe en fond de jardin de la propriété implantée sur la parcelle B228

Le maire propose de fixer le prix à 8050€ TTC

Le Conseil municipal après en avoir délibéré  
décide à l'unanimité :

- Accepte de vendre la parcelle B272 pour un montant de 8 050€TTC
- accepter de confier la vente des terrains à Maître Jean Charles BURTE Notaire à Colombey Les Belles, 4 rue Carnot.
- Dit que les frais de notaire seront à la charge de l'acheteur.
- Donne tout pouvoir au maire pour signer les documents relatifs à la vente dudit terrain et tous autres documents afférents à ce dossier.

## **2021-0025) 7 FINANCES LOCALES**

### **7.5.2. SUBVENTION INFERIEURE A 23 000 €**

#### **SUBVENTION ECOLE CLASSE VERTE NORMANDIE**

Le maire informe de la demande de la directrice de l'école primaire du RPIc de Pulligny/Pierreville d'un soutien financier dans le cadre d'un projet classe de mer en Normandie pour l'année scolaire 2021-22 du 15 au 22 mai 2022

Au cours de ce séjour, les élèves découvriront le milieu marin visiteront le Mont St Michel et les plages du débarquement et recevront une initiation au char a voile

Le maire propose d'aider financièrement ce projet a hauteur de 120 € par enfant de la commune de PIERREVILLE scolarisé au RPIc de Pulligny Pierreville et participant effectivement à ce projet

Le Conseil municipal après en avoir délibéré  
décide à l'unanimité :

- autoriser le maire à subventionner le RPIc de Pulligny/Pierreville au prorata des enfants de PIERREVILLE à hauteur de 120€/ élève participant à ce projet,
- Dit que les crédits seront inscrits au BP 2022 au compte 6574 subvention

## **2021-0026) 7 FINANCES LOCALES**

### **7.10 divers**

#### **CHOIX DE L'ENTREPRISE POUR LE CHANGEMENT DE CHAUDIERE DE LA MAIRIE**

Suite à la délibération du 14 décembre 2020 concernant le remplacement de la chaudière en mairie

Suite au devis des entreprises consultées pour ses travaux :

Sarl KESLER CHAUFFAGE pour un montant de 14 320.70€ HT

L'entreprise CONREAUX CLIMATISATION pour un montant de 13 708€ HT

Vu l'avis favorable de la commission travaux en date 14/01//2021 de confier les travaux à l'entreprise CONREAUX Climatisation

Le maire propose de retenir l'entreprise ci-dessus dénommée pour un montant de 13 708€ HT

Le Conseil municipal après en avoir délibéré

Décide à l'unanimité :

- Autorise le maire à signer le devis pour les travaux de changement de système de chauffage à L'entreprise CONREAUX CLIMATISATION pour un montant de 13 708€ HT

## **2021-0027) 8 DOMAINES DE COMPETENCES PAR THEMES**

### **8.4 Aménagement du territoire**

#### **APPEL A CANDIDATURE POUR EXTENSION DE GAZ COMMUNE DE PIERREVILLE ET XEUILLEY**

N'ayant pas assez d'élément sur le dossier, cette question est reportée à un prochain conseil.

## **2021-0028) 8 DOMAINES DE COMPETENCES PAR THEMES**

### **8.7 Transport**

#### **REOUVERTURE DE LA LIGNE 14**

N'ayant pas assez d'élément sur le dossier, cette question est reportée à un prochain conseil.

Le maire  
Thierry WEYER

Réunion du CONSEIL MUNICIPAL qui aura lieu le **lundi 14 juin 2021 à 20h30** dans la salle du conseil municipal

#### **Ordre du jour :**

1. Mise en place de la taxe communale sur la consommation finale d'électricité (TCCFE)
2. Vente de la parcelle n° 4 – chemin de xeuilley
3. Vente terrain 230 m2 Parcelle ab 229 -
4. Subvention école classe verte Normandie- RPIc Pulligny-Pierreville
5. Choix de l'entreprise pour le changement de chaudière de la mairie
6. Demande appel candidature pour extension gaz commune Pierreville et Xeuilley
7. Réouverture Ligne 14
8. Questions diverses